

Cher(e)s collègues et adhérent(e)s,

Je ne vous cache pas que mes prédictions sur une fin d'année sur les chapeaux de roue sont en train de se réaliser!

Cette fin d'année est marquée par les élections professionnelles du 6 décembre, occasion pour vous de reconnaitre le travail accompli à votre profit ces quatre dernières années par l'UNSA Défense.

Cette reconnaissance doit se matérialiser par le volume de votants aux élections professionnelles, à la différence des élections politiciennes, et surtout passer par **un vote** d'adhésion.

Le 6 décembre, en votant UNSA Défense, vous vous donnez la chance d'une représentation proche de vous! A chacun d'entre vous, l'UNSA Défense apporte informations, conseils et accompagnement professionnel sans théoriser, sans dogme et sans arrière-pensées.

Ne votez pas sans connaître nos propositions constructives, je vous invite dès à présent à venir visiter notre site internet « **je-vote-UNSA-defense.info** ». Cette consultation est naturellement possible sur vos téléphones portables, facilitée par la possibilité de flasher le OR code ci-dessous.

Durant ces deux mois précédents les élections, nous restons à votre disposition pour votre information, comme à notre habitude, dans nos permanences locales mais aussi sur notre compte Twitter et notre page Facebook.

N'hésitez pas à venir les consulter ainsi qu'à participer aux **nombreuses réunions** d'information organisées par nos soins dans vos organismes et à **partager ces** informations avec votre entourage.

Tout le monde a droit à l'UNSA!

https://je-vote-unsa-defense.info

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL.

Les dossiers du mois : la prime « vélo »

la fédération UNSA Défense et le soleil

Les projets gouvernementaux pour les ultramarins

L'USAC rejoint l'UNSA

la désocialisation des heures supplémentaires





	L'agenda du mois :
mercredi 3 octobre	Présentation détaillée Projet de loi de finances 2019
	UNSA FP : groupe de travail sur le 4ème chantier "action publique 2022"
jeudi 4 octobre	conseil central de l'action sociale extraordinaire
	bilatérale avec le SMITer (CTR Terre)
	Commission de suivi DGA-CEA
	Présentation du décret relatif à l'organisation de la commission de selection des TSEF
	Commission Consultative Paritaire du Ministère de la Défense des agents non titulaires (CCPMD)
lundi 8 octobre	Comité technique d'administration centrale
mardi 9 octobre	bilatérale CTR SID
	Comité Technique Ministériel
	Réunion DRH MD sur les Ouvriers de l'Etat
	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Carcassonne
mercredi 10 octobre	UNSA FP : campagne électorale et réforme territoriale des services publics
	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Toulouse
jeudi 11 octobre	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Pau
vendredi 12 octobre	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Bordeaux
lundi 15 octobre	reunion d'information UNSA Défense à DGA Arcueil et Balard
	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Bordeaux
mardi 16 octobre	CTR DRH-MD
	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Angoulême
mercredi 17 octobre	DGA : reunion du groupe de travail GT DT
	reunion d'information filière sociale UNSA Défense à Poitiers
jeudi 18 octobre	CTR Marine
	Audition par la commission Défense de l'Assemblée Nationale
	commission d'avancement ouvrier CEA Gramat
lundi 22 octobre	reunion d'information UNSA Défense à DGA Bourges
	Bilatérale avec le sous-chef d'état-major « performance » EMA
mardi 23 octobre	GT sur la prestation relative à l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire
vendredi 26 octobre	commission consultative paritaire d'avancement et de discipline des agents contractuels (CCPAD)
vendredi 29 octobre	Commission Locale de Restructuration de la SDBC

La prime « vélo »

Quel que soit l'engin mais il faut que ce soit un vélo! A partir de 2020, un dispositif forfaitaire permettant une prise en charge des frais domicile-travail sera institué. Il s'agira d'un forfait de 200 € pour les agents publics contre 400 € dans le privé à la charge de l'employeur.

Ce forfait mobilité durable remplace l'indemnité kilométrique vélo votée au CCFP en 2017 mais qui n'a pas été mise en œuvre dans la Fonction publique, en dehors d'une expérimentation au ministère de la transition écologique et solidaire. Ce dispositif présentait l'avantage de prévoir la possibilité de cumul entre l'utilisation des transports publics et l'utilisation du vélo pour les déplacements « domicile-travail ». L'UNSA Fonction publique souhaite le maintien de cette possibilité pour les agents publics.

En conclusion, l'UNSA Fonction publique accueille ce plan national vélo positivement pour la promotion de la mobilité bas carbone, peu onéreuse face aux modes de déplacement en voiture coûteux et polluants, mais elle regrette toutefois le manque d'ambition des mesures incitatives, leur différenciation et le caractère tardif de la mise en œuvre de ce plan prévu en 2020 et son déploiement jusqu'en 2024, date des Jeux olympiques.



La fédération et le soleil!



Le mois de septembre a été ensoleillé pour la fédération à double titre :

- la présence du secrétaire général adjoint Laurent Tintignac à la Réunion durant quelques jours. Notre délégué local, Akim Kolli et Guylene Claire, représentante de l'UNSA Défense IDF et OME, avaient organisé de nombreuses réunions et entretiens tant avec les autorités locales que les personnels.

- la venue en métropole de Selvaradjou Cabarel, notre délégué de Nouvelle Calédonie. Celui-ci a été reçu à l'assemblée nationale, accompagné de Gilles Frostin, secrétaire national de l'UNSA FP, afin d'évoquer le problème de l'indemnité temporaire de retraite (ITR)

Rappel : A certaines conditions, les retraités de la fonction publique d'Etat pouvaient percevoir une indemnité temporaire de pension lorsqu'ils résidaient dans certains territoires d'outremer : la Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, Wallis -et-Futuna et la Polynésie française.

Pour y avoir droit, il fallait justifier de 15 ans de services effectifs dans une ou plusieurs collectivités dans les territoires éligibles, ou remplir les critères nécessaires pour bénéficier du régime particulier de « congés bonifiés » dans le territoire en question (par exemple, en être originaire).

L'indemnité temporaire de majoration de pension était fixée à 35% à la Réunion et à 35% à Mayotte, 40% à Saint-Pierre-et-Miquelon, 75% à la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française.

Le dispositif va s'éteindre progressivement :

Pour les fonctionnaires retraités avant 2009, l'indemnité temporaire de retraite est gelée à son niveau de 2008. Depuis 2018, elles ne peuvent plus dépasser 10 000€ à La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, 18 000€ pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française. Pour les fonctionnaires retraités à partir de 2009, le plafond va baisser progressivement jusqu'à 0 en 2028. Les fonctionnaires retraités avant 2028 continuent à percevoir leur indemnité, plafonnée au niveau de leur première année de perception ; ceux qui prendront leur retraite à compter de 2028 n'en recevront plus.

Les projets gouvernementaux pour les ultramarins

Le député de Guadeloupe, Olivier Serva a été chargé d'une mission sur les mobilités et les carrières des agents publics ultramarins.

Le 1er ministre a indiqué jeudi 20 septembre vouloir favoriser l'accès des ultramarins à la fonction publique, mieux promouvoir leur déroulement de carrière, faciliter leur retour sur leur territoire d'origine et renforcer l'attractivité de l'emploi public outre-mer.

Pour favoriser l'emploi public, le gouvernement s'engage à ce que chaque bassin géographique outre-mer dispose d'une classe préparatoire intégrée (CPLI) ou d'un institut de préparation à l'administration générale (Ipag) préparant aux concours des écoles du service public. Il propose de développer l'organisation des concours nationaux à affectation locale, d'encourager le développement de la visioconférence et du télé-enseignement pour la préparation des concours.

Sur la base d'un bilan approfondi du dispositif de la loi « Egalité réelle outre-mer » de 2017, il entend engager un travail visant à une plus grande homogénéité des pratiques ministérielles et une meilleure objectivation du faisceau d'indices concourant à l'établissement du centre d'intérêt, matériels et moraux (CIMM) afin de mieux promouvoir les carrières et faciliter le retour.

Le gouvernement prévoit aussi d'expérimenter des affectations à durée limitée dans les postes insuffisamment attractifs, assortis de garanties sur la suite du déroulement de carrière des candidats et de promouvoir en priorisant les territoires et postes souffrant d'un défaut d'attractivité les actions d'accompagnement telles que les régimes indemnitaires ou les conditions de travail.





Communiqué USAC/UNSA

L'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) et l'USAC (Union Syndicale des administrateurs civils) ont choisi de construire ensemble une offre syndicale pour les administrateurs civils. L'USAC rejoint l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique. L'un des objectifs est de bâtir un projet syndical commun avec l'ensemble des organisations syndicales adhérentes de l'UNSA autour de la place et du rôle des cadres ou encadrants dans les collectivités, hôpitaux et fonction publique d'Etat. L'USAC est donc affiliée à l'UNSA et à l'UNSA-Fonction Publique, choix confirmé par un bureau national extraordinaire de l'UNSA.

Champs-sur-Marne le 26 septembre 2018

Brigitte Bouquet - Présidente de l'USAC - Luc Bérille - Secrétaire général de l'UNSA - Luc Farré - Secrétaire général de l'UNSA/FP

La désocialisation des heures sup

« Dès le 1^{er} septembre 2019, les cotisations salariales sur les heures supplémentaires seront supprimées pour tous les salariés, dans le privé comme dans le public [...]. Nous voulons que les Français puissent revenir au travail qui paie et qu'il paie de mieux en mieux », avait annoncé le Premier ministre.

Selon le Projet de loi de finances 2019, 8 millions de salariés du secteur privé et 1,2 million d'agents publics seraient concernés. Les agents publics bénéficieraient chacun de 160 euros de gain de pouvoir d'achat à l'année, soit près de 200 millions d'euros. Le coût global de cette mesure, privé et public confondus, est évalué à 2 milliards d'euros par le gouvernement.

Pour Olivier Dussopt : « C'est une mesure qui vient en complément de ce que nous avons annoncé lors du rendez-vous salarial du mois de juin et qui permettra de valoriser l'engagement des agents publics. »

Des projections effectuées par le ministère des finances et à volume d'heures supplémentaires constant, il a été établi que, par exemple, les professeurs certifiés, les professeurs des écoles, les gardiens de la paix, les surveillants brigadiers et les contractuels qui interviennent dans ces secteurs-là, pourraient avoir un **gain** de 112 à 309 euros nets par an. Dans la fonction publique hospitalière, où les principaux corps bénéficiant d'heures supplémentaires sont les infirmiers et les aides-soignants, le gain annuel pour les infirmiers anesthésistes et de bloc opératoire pourrait atteindre entre 160 et 200 euros nets.

Pour Éric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) « C'est une mesure qui, généralement, est mise en place pour compenser une perte d'emploi. Au lieu de recruter, on augmente le volume horaire des personnes. »

Par ailleurs, il est à craindre que les négociations salariales globales dans le secteur soient minorées par ce type de mesure.

Pour l'OFCE « Au final, Nous supposons, compte tenu des mesures annoncées dans le PLF 2019, que le financement de la mesure se traduirait par des économies sur la dépense publique, réparties de manière uniforme entre les différents grands postes de dépense (investissement public, rémunérations et emplois publics, prestations sociales, transferts sociaux en nature et consommations intermédiaires). »



https://je-vote-unsa-defense.info

